



## litige avec un stomatologue pour un appareil provisoire loupé

Par **cris29**, le **02/07/2009** à **12:07**

J'ai amené mon père, qui a du mal à se déplacer, chez un stomatologue à 20 km de chez lui pour se faire arracher les dernières dents qui lui restaient pour ensuite faire faire un appareil chez son dentiste. Après lui avoir arraché les dents, le stomato lui a pris les empreintes pour faire un appareil provisoire que je n'avais pas demandé ( sans devis), de plus devant me faire opérer moi-même je lui avais dit que je ne pourrais plus ramener mon père s'il y avait problème. Le jour où il a voulu poser cet appareil, la veille de mon opération, il s'est avéré que ce dernier était complètement loupé, le stomato m'a dit que c'était le labo qui était mauvais et qu'il allait retourner l'appareil sans, évidemment me le facturer. Entre temps mon père est allé voir son dentiste qui lui a conseillé de rester sans appareil provisoire car mauvaise cicatrisation, et a commencé les empreintes pour le définitif. Je suis toujours en convalescence et ne peut conduire et le stomato me harcèle pour que je lui ramène mon père pour arranger l'appareil provisoire ( qui a été fait le 29/05/09) et me menace maintenant pour que je règle ce dernier, alors que dans 15 jours mon père aura le définitif puisqu'il est resté sans rien jusqu'à maintenant. Comment puis-je me défendre contre le stomato ? Merci de votre réponse